



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Décision N° 2025 507

*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**ASSAINISSEMENT, GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES, HYDRAULIQUE
ET LUTTE CONTRE LES INONDATIONS**

**APPEL D'OFFRES OUVERT - ACCORD-CADRE DE MAITRISE D'ŒUVRE SUR LES
OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT, D'EAU POTABLE ET DE GESTION DES EAUX
PLUVIALES URBAINES – SIGNATURE D'UN ACCORD - CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRES**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay a lancé une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert, en application des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique ayant pour objet des prestations de maîtrise d'œuvre sur les ouvrages d'assainissement, d'eau potable et de gestion des eaux pluviales urbaines, sous la forme d'un accord-cadre mixte multi-attributaires avec un montant maximum annuel de 1 200 000 € HT, s'exécutant par marchés subséquents concernant les missions témoins (AVP, PRO, ACT, VISA, DET, AOR) et les autres missions témoins (EP et OPC) et l'émission de bons de commande concernant les missions complémentaires, pour une période initiale d'un an à compter de la date de notification, reconductible tacitement trois fois dans les mêmes conditions, pour une durée maximale de 4 ans, toutes périodes confondues,

Considérant qu'après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 24 juin 2025, a jugé économiquement les plus avantageuses, les propositions des groupements d'entreprises suivants :

Groupeement d'entreprises composé de :

- AMODIAG ENVIRONNEMENT (mandataire), ayant son siège social à Prouvy (59121), Zac Valenciennes - Rouvignies, 9 avenue Marc Lefrancq
- AUDDICE ENVIRONNEMENT (co-traitant), ayant son siège social à Roost-Warendin (59286), ZAC du Chevalement, 5 rue des Molettes
- la société ESB+ (co-traitant), ayant son siège social à Lambersart (59130), 81 rue du Président Paul Doumer
- SETEC HYDRATEC (co-traitant) ayant son siège social à Paris (75583), Cedex 12, Immeuble Central Seine, 42/52 Quai de la Rapée
- SELAS PARAL'AX ARCHITECTURE (co-traitant), ayant son siège social à Alincourt (62142), 14 ZA des Pichottes
- PAYSAGE 360(co-traitant), ayant son siège social à Ardres (62610), 372 bis Avenue de Saint Omer

- MAITRE PIERRE CAILLOCE(co-traitant), ayant son siège social à Paris (75009), 10 rue Thimonnier, pour un montant décomposé de la façon suivante :
 1. Une moyenne des taux de rémunération plafonds des missions témoins (AVP, PRO, ACT, VISA, DET, AOR), de 5.81 %, issu du tableau de définition des taux de rémunération plafonds
 2. Une moyenne des forfaits plafonds des missions EP et OPC, de 26 030 € HT, issu du tableau de définition des taux de rémunération plafonds
 3. Un montant total de 95 702.50 € HT issu des huit détails estimatifs.

Groupement d'entreprises composé de :

- VERDI NORD DE FRANCE (mandataire), ayant son siège social à Wasquehal (59441), 80 rue de Marcq, CS 90049
- AGENCE DEBROCK (co-traitant), ayant son siège à Villeneuve-d'Ascq (59650), 189 allée CHARDIN, pour un montant décomposé de la façon suivante :
 1. Une moyenne des taux de rémunération plafonds des missions témoins (AVP, PRO, ACT, VISA, DET, AOR), de 4.45 %, issu du tableau de définition des taux de rémunération plafonds
 2. Une moyenne des forfaits plafonds des missions EP et OPC, de 28 800 € HT, issu du tableau de définition des taux de rémunération plafonds
 3. Un montant total de 102 805 € HT issu des huit détails estimatifs.

Groupement d'entreprises composé de :

- SUEZ CONSULTING-SAFEGE (mandataire), ayant son siège à Villeneuve-d'Ascq (59652), la Pillerie, 5 rue des Précurseurs, BP20101
- LIGNE DAU (co-traitant), ayant son siège à Tours (37000), 19 rue Pasteur, pour un montant décomposé de la façon suivante :
 1. Une moyenne des taux de rémunération plafonds des missions témoins (AVP, PRO, ACT, VISA, DET, AOR), de 6.03 %, issu du tableau de définition des taux de rémunération plafonds
 2. Une moyenne des forfaits plafonds des missions EP et OPC, de 34 715 € HT, issu du tableau de définition des taux de rémunération plafonds
 3. Un montant total de 94 045 € HT issu des huit détails estimatifs.

Groupement d'entreprises composé de :

- IRH Ingénieur Conseil (mandataire), ayant son siège social à Fresnes-les-Montauban, Zone Carrefour de l'Artois, RD 950
- ASTELLE ARCHITECTURE (co-traitant), ayant son siège social à Péronne (80205), 5 Place André Audinot, BP 70226, pour un montant décomposé de la façon suivante :
 1. Une moyenne des taux de rémunération plafonds des missions témoins (AVP, PRO, ACT, VISA, DET, AOR), de 4.05 %, issu du tableau de définition des taux de rémunération plafonds
 2. Une moyenne des forfaits plafonds des missions EP et OPC, de 45 000 € HT, issu du tableau de définition des taux de rémunération plafonds
 3. Un montant total de 123 669 € HT issu des huit détails estimatifs,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer un marché sous forme d'un accord-cadre mixte multi-attributaires, ayant pour objet des prestations de maîtrise d'œuvre sur les ouvrages d'assainissement, d'eau potable et de gestion des eaux pluviales urbaines, pour un montant maximum de 1 200 000 € HT, pour une période initiale d'un an à compter de la date de notification, reconductible tacitement trois fois un an, dans les mêmes conditions, pour une durée maximale de 4 ans, toutes périodes confondues, avec les groupements suivants :

Groupement d'entreprises composé de :

- AMODIAG ENVIRONNEMENT (mandataire), ayant son siège social à Prouvy (59121), Zac Valenciennes - Rouvignies, 9 avenue Marc Lefrancq
- AUDDICE ENVIRONNEMENT (co-traitant), ayant son siège social à Roost-Warendin (59286), ZAC du Chevalement, 5 rue des Molettes
- ESB+ (co-traitant), ayant son siège social à Lambersart (59130), 81 rue du Président Paul Doumer
- SETEC HYDRATEC (co-traitant) ayant son siège social à Paris (75583), Cedex 12, Immeuble Central Seine, 42/52 Quai de la Rapée
- SELAS PARAL'AX ARCHITECTURE (co-traitant), ayant son siège social à Alincthun (62142), 14 ZA des Pichottes
- PAYSAGE 360(co-traitant), ayant son siège social à Ardres (62610), 372 bis Avenue de Saint Omer
- MAITRE PIERRE CAILLOCE(co-traitant), ayant son siège social à Paris (75009), 10 rue Thimonnier,

Groupement d'entreprises composé de :

- VERDI NORD DE FRANCE (mandataire), ayant son siège social à Wasquehal (59441), 80 rue de Marcq, CS 90049
- AGENCE DEBROCK (co-traitant), ayant son siège à Villeneuve-d'Ascq (59650), 189 allée Chardin,

Groupement d'entreprises composé de :

- SUEZ CONSULTING-SAFEGE (mandataire), ayant son siège à Villeneuve-d'Ascq (59652), la Pillerie, 5 rue des Précurseurs, BP20101
- LIGNE DAU (co-traitant), ayant son siège à Tours (37000), 19 rue Pasteur,

Groupement d'entreprises composé de :

- IRH Ingénieur Conseil (mandataire), ayant son siège social à Fresnes-les-Montauban, Zone Carrefour de l'Artois, RD 950
- ASTELLE ARCHITECTURE (co-traitant), ayant son siège social à Péronne (80205), 5 Place André Audinot, BP 70226.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **29 JUIL. 2025**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **29 JUIL. 2025**

Et de la publication le : **29 JUIL. 2025**



Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,

LECONTE Maurice



LECONTE Maurice